

221733 - L'ampleur de la multiplication des récompenses rétribuant les bonnes actions faites en Ramadan.

La question

Quelle est l'ampleur de la multiplication des récompenses rétribuant les bonnes actions faites en Ramadan?

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Vu le rang important qu'occupe le Ramadan, l'œuvre pie que l'on y entreprend possède un immense mérite et entraîne une généreuse récompense. Inversement, le péché qu'on y commet est bien plus grave que celui commis en dehors de ce mois. Aussi le musulman doit-il saisir l'opportunité que lui offre ce mois béni en s'y adonnant à des activités de bienfaisance, à de bonnes œuvres et d'y cesser les mauvaises actions dans l'espoir qu'Allah le Puissant et Majestueux daignera agréer (ses œuvres) et l'assister à demeurer attachés à la Vérité.

Comme toujours, le mauvais acte n'est pas multiplié à la sanction, qu'il soit commis en Ramadan ou en dehors de ce mois. C'est le bon acte qui sera multiplié par dix, voire de nombreuses fois plus au moment de la récompense.» Extrait des fatwas d'Ibn Baz (15/447). La multiplication du bon acte, en Ramadan comme en dehors de ce mois, affecte aussi bien la quantité que la modalité. Par quantité, on entend le nombre. Le bon acte est multiplié plus de dix fois. Par modalité, on entend la densification et l'augmentation de la récompense. La multiplication du mauvais acte se limite à la modalité, ce qui veut dire que le péché qui en résulte est plus grave et le châtiment qu'il appelle plus dur. Voir la réponse faite à la question n° [38213](#).

Deuxièmement, la loi religieuse a expliqué la multiplication qui s'applique à certaines œuvres et à certains moments. Allah le Puissant et Majestueux dit à propos de la Nuit du Destin: «**La Nuit du Destin est meilleur que mille mois.**» (Coran, 96:3) En d'autres termes, la pratique cultuelle qu'elle abrite est meilleure que celle faite en mille mois.

Cheikh Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « **C'est-à-dire son mérite équivaut à celui de mille mois. L'œuvre qu'on y accomplit est meilleure que celle accomplie en milles mois qui n'abrite pas la Nuit du Destin. Ceci éblouit l'entendement et émerveille les esprits puisqu'Allah le Très-haut et Béni accorde par Sa grâce à cette faible communauté une nuit au cours de laquelle l'œuvre accomplie l'emporte sur celle faite en mille mois, donc la durée de la vie d'un homme qui aurait vécu quatre vingt quelques années.** » Extrait du Tafsir de Saadi, p. 931.

Le pèlerinage mineur accompli en Ramadan est l'objet de cette parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): « **Un pèlerinage mineur fait en Ramadan équivaut à un pèlerinage majeur ou un pèlerinage majeur fait en ma compagnie.** » (Rapporté par al-Bokhari, 1863 et par Mouslim, 1256).

Al-Qari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « **équivaut à un pèlerinage mineur** » signifie qu'il génère la même récompense.» Extrait de mirqaat al-mafaatih (5/1542). Nul doute que la récompense que générera le pèlerinage majeur est plusieurs fois plus importante que celle qui résulte du pèlerinage mineur, le premier étant l'un des piliers de l'islam.

On a reçu des hadiths qui explicitent cette supériorité. Il s'agit néanmoins de hadiths faibles qui ne peuvent servir d'arguments. En fait partie ce hadith: « **Ô vous les gens! Vous allez entrer dans un important mois, un mois qui abrite une nuit meilleure que mille mois. Allah en a prescrit le jeûne et conféré aux prières nocturnes qu'on y accomplit un caractère surérogatoire. Quiconque s'y rapproche à Allah par le moindre bon acte est comme celui qui remplit une obligation dans un autre mois. Celui qui y honore une obligation est comme celui qui en accomplit soixante-dix dans un autre mois.** » Al-Albani dit dans adh-dhaiifa (871) que ce hadith est à rejeter. Voir la réponse donnée à la question n° 21364.

Des traditions reçues de certains ancêtres pieux attestent l'ampleur de cette multiplication. Ces traditions rassurent, même si elles ne peuvent pas servir d'arguments. A ce propos, Abou Baker Ibn Abi Maryam a rapporté que ses maîtres disaient: « **Quand le Ramadan arrive, mettez vous à dépenser sans réserve car les dépenses y sont multipliées comme on le fait avec les dépenses dans le chemin d'Allah. Une seule glorification (Soubhana Allah) y est meilleure**

que mille en d'autres temps.» An-Nakhai (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «**Jeûner un jour du Ramadan est meilleur que jeûner mille autres jours. Y prononcer une seule tasbiihah est meilleur que de prononcer mille tasbiihah en d'autres temps. Y accomplir une seule rakaa est meilleure que mille rakaa accomplies en d'autres temps.»**

Extrait de Lataaif al-maarif d'Ibn Radjab,p.151. Dans Fadail ar-Ramadan (p.51), Ibn Abi Dounyaa a rapporté qu'az-Zouhri a dit: «**Une tasbiiha dite en Ramadan l'emporte sur mille tasbiiha dites en d'autres temps.**»

En somme, la multiplication de la récompense des actions faites en Ramadan n'est pas détaillée par la charia. C'est au musulman de s'évertuer à mener de bonnes œuvres au cours du Ramadan afin de jouir de ses mérites.

Allah le sait mieux.